

CREDIT ET SERVICES FINANCIERS - CRESERFI -

Société Anonyme au capital de 56 406 136 euros
Siège social : **9, rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS**
303 477 319 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 28 mai 2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (en euros)

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales	20,00	20,00
Créances sur établissement de crédit : à vue	45 601 712,36	39 642 765,99
Créances sur la clientèle	34 314 705,87	37 711 478,31
Obligations et autres titres à revenu fixe	18 655 642,71	20 570 971,80
Actions et autres titres à revenu variable	40 971 206,13	51 158 084,46
Participations et activités de portefeuille	9 590 653,40	1 591 348,40
Immobilisations incorporelles	1 930 677,64	341 877,19
Immobilisations corporelles	13 218 995,94	11 081 234,37
Autres actifs	13 032 981,01	13 262 790,00
Comptes de régularisation	207 168,99	275 665,58
TOTAL ACTIF	177 523 764,05	175 636 236,10

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec la clientèle	3 927 344,02	4 044 464,32
Dettes subordonnées, dépôts à caractère mutuel	28 630 972,08	28 346 161,09
Fonds pour risques bancaires généraux	5 945 511,67	5 945 511,67
Provisions	1 486 145,42	2 114 757,39
Capitaux propres hors FRBG	128 928 674,85	127 479 816,01
- Capital souscrit	56 406 136,00	56 406 136,00
- Réserves	71 073 680,01	69 459 131,92
- Résultat de l'exercice	1 448 858,84	1 614 548,09
Autres passifs	7 806 918,71	6 902 996,60
Comptes de régularisation	798 197,30	802 529,02
TOTAL PASSIF	177 523 764,05	175 636 236,10

HORS-BILAN	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés : engagements de garantie : engagements d'ordre de la clientèle	101 099 571,42	106 732 169,43
Autres engagements : engagement de versement donné à la fondation CSF	150 000,00	200 000,00
Engagements reçus : engagements de garantie : garanties reçues d'établissements de crédit	8 850,00	8 850,00

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	1 739 539,38	1 921 868,28
Revenus des titres à revenu variable	319 355,12	89 142,50
Commissions (produits)	27 415 197,68	27 007 118,94
Commissions (charges)	53 690,96	63 786,11
Gains, pertes s/op. des portef. placement et ass. ...	373 612,34	- 90 654,00
Autres produits d'exploitation bancaire	3 555 128,48	3 254 245,21
Autres charges d'exploitation bancaire	134 150,68	109 919,95
PRODUIT NET BANCAIRE	33 214 991,36	32 008 014,87
Charges générales d'exploitation	30 871 809,32	28 801 676,64
Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp. ...	1 297 862,49	1 316 433,23
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 045 319,55	1 889 905,00
Coût du risque	- 34 235,41	- 23 297,34
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 011 084,14	1 866 607,66
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1 017 026,04	- 63 322,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	2 028 110,18	1 803 285,66
Résultat exceptionnel	- 30 553,34	207 277,43
Impôt sur les bénéfices	- 548 698,00	- 396 015,00
RESULTAT NET	1 448 858,84	1 614 548,09

ANNEXE.

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 177 523 764,05 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice net de 1 448 858,84 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 09/04/2020. Les comptes sont présentés en conformité avec le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

I - METHODES COMPTABLES UTILISEES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES. 1. **Méthodes comptables utilisées.** Les comptes sont établis suivant les règles d'évaluation énoncées dans le Code de commerce et celles fixées par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables. Dérogations aux principes généraux ou réglementaires : Néant. 2. **Changement de modalité d'application.** Aucun changement n'a été apporté aux méthodes comptables au cours de l'exercice 2019. 3. **Informations complémentaires (en euros).** a) **Société en participation.** Le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) est une association créée en 1955, dont l'objet social a toujours été de permettre à ses membres d'accéder au crédit, à l'épargne, à l'assurance et à toutes sortes de services en vue d'améliorer leur qualité de vie. En 1974, avec différents partenaires financiers, le CSF a créé CRESERFI, société financière, dont l'objet principal est de se porter caution au titre de prêts accordés aux adhérents du CSF. L'association CSF et la société financière CRESERFI ont constitué une SEP dans laquelle elles mettent en commun l'ensemble de leurs produits et charges d'exploitation. Cette SEP a été élargie en avril 2004 en intégrant CSF ASSURANCES avec effet rétroactif au 01/01/2004. Au sein de la SEP, les rôles sont répartis de la façon suivante : au CSF, l'action et l'information auprès des fonctionnaires, de leurs administrations, et des partenaires de l'économie sociale ; à CRESERFI, la distribution des crédits, la garantie des prêts, la gestion et le recouvrement. CSF ASSURANCES agissant en tant que courtier gestionnaire d'assurances. Sur les plans fonctionnel et hiérarchique, l'organisation des différentes entités composant la SEP est entièrement partagée. Conformément aux statuts de la SEP, depuis l'année 2012, nous appliquons une clé de répartition proportionnelle à l'ensemble des entités de la SEP. Pour l'année 2019, cette clé se répartit à 56,24 % pour

CRESERFI, 13,42 % pour CSF ASSURANCES et 30,34 % pour CSF ASSURANCES. Sur le plan juridique, la SEP, qui n'a pas de personnalité morale, ne produit d'effets qu'entre ses associés. Vis-à-vis des tiers, chaque associé contracte en son nom personnel et se trouve seul engagé. Du point de vue de l'impôt, la SEP est soumise aux mêmes obligations qu'une société commerciale. Toutefois, son résultat étant intégralement réparti entre le CSF, CSF ASSURANCES et CRESERFI, la SEP ne supporte pas d'impôt sur les sociétés. Pour la contribution économique territoriale, la déclaration est faite au nom de CRESERFI pour le compte de la SEP. Tous les produits et charges courants, hormis les amortissements et provisions, se rapportant à l'activité commune des trois entités, ont été mis en commun. Le résultat de la SEP est ensuite réparti entre les trois associés en vertu des principes suivants : CSF, CSF ASSURANCES et CRESERFI apportent la jouissance de l'ensemble de leurs moyens relatifs à leurs activités courantes ; à l'exception des produits et charges propres définis dans les statuts de la SEP ou par décision des Conseils d'administration respectifs, chacun transfère à la SEP les produits et charges mis en commun ; le résultat de la SEP est réparti sur la base de la clé proportionnelle calculée chaque année. Le compte de résultat d'un associé fait apparaître les produits et les charges qui lui-même a perçus ou supportés, ainsi que le solde net qui lui est dû (produit) par les autres associés, ou dont il leur est redevable (charge). Le tableau ci-dessous reprend les produits et les charges transférés à la SEP par chacun des associés. Le résultat de la SEP est passé de 6 096 959,03 en 2018 à 3 409 491,54 en 2019. Les charges transférées par chacun des associés se sont élevées à la somme de 53 939 578,93 euros contre 51 704 190,77 euros en 2018. Les produits apportés par les associés se sont élevés à la somme de 57 349 070,47 euros contre 57 801 149,80 euros en 2018. **Compte de résultat - SEP CSF-CRESERFI-CSFA.**

Exercice 2019	Total	Transféré par		
		CSF	CRESERFI	CSFA
Produits	57 349 070,47	7 887 405,93	30 066 875,38	19 394 789,16
Charges	53 939 578,93	16 237 121,14	31 537 982,47	6 164 475,32
RESULTAT	3 409 491,54	- 8 349 715,21	- 1 471 107,09	13 230 313,84

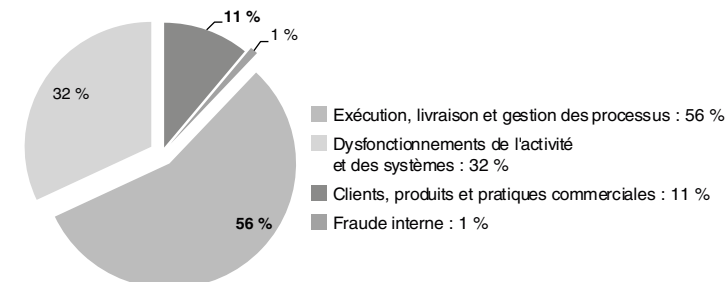
Répartition du résultat de la SEP CSF - CRESERFI (Exercice 2019). Résultat de la SEP, SEP : 3 409 491,54, CSF : 1 445 742,28, CRESERFI : 1 120 212,43, CSFA : 843 536,83. Quote-part CRESERFI à recevoir de la SEP : 2 591 319,52. Il y a lieu de rappeler que l'importance des produits apportés par CRESERFI se justifie par le fait que l'imputation primaire des produits relatifs à l'activité de crédit est comptabilisée chez CRESERFI et ce en conformité avec la législation sur les opérations bancaires et financières. CRESERFI perçoit également une rémunération au titre de la présentation des contrats groupe d'assurance des emprunteurs. Au final, la quote-part (produit) de CRESERFI sur le résultat de la SEP s'élève en 2019 à 2 591 319,52 euros. b) **Calcul et enregistrement des intérêts de retard et pénalités au titre des créances douteuses.** Le logiciel de recouvrement mis en œuvre depuis l'exercice 1999 intègre le calcul, l'enregistrement et le suivi des accessoires au même titre que la créance en principal. Conformément au principe de prudence et à l'exigence formulée par l'Autorité de contrôle prudentiel, les soldes des comptes de « créances douteuses rattachées » font l'objet d'un provisionnement intégral. Cette provision n'est toutefois déductible de la base imposable qu'à hauteur de 81,15 %. Les intérêts de retard sont calculés par le logiciel conformément à la réglementation (art. 1254 du Code civil). Au 31/12/2019, le montant des intérêts de retard et pénalités comptabilisés en produits s'élève à 232 758,93 euros. c) **Fonds pour risques bancaires généraux.** Le montant de la provision a été maintenu au cours de l'exercice. Elle s'élève à 5 945 511,67 euros. d) **Engagements de retraite.** L'engagement de l'indemnité de fin de carrière pour les salariés du CRESERFI s'élève à 2 142 814,00 euros. La provision comptabilisée à fin décembre 2019, correspondant à la différence entre la valeur totale de l'engagement et la valeur du contrat d'assurance « SwissLife », s'élève à 1 069 387,06 euros. Les probabilités de présence dans l'entreprise à 67 ans pour les employés et pour les cadres ont été calculées par tranche d'âge. En supposant que la population couverte reste inchangée, le fonds serait suffisant pour servir les prestations théoriques. 4. **Le risque de crédit.** a) **Définitions. Encours sain.** Ensemble des prêts ne présentant pas d'impayés et prêts dont le nombre d'impayés est inférieur à une échéance pour les prêts personnels ou inférieur à trois échéances pour les prêts immobiliers hypothécaires. **Encours sain restructuré à des conditions hors-marché.** Prêts ayant été renégociés à des conditions hors marché, ne présentant aucune échéance impayée et ne faisant pas l'objet d'une procédure de surendettement. Aucun encours ne correspondait à ces critères au 31/12/2019. **Encours douteux.** Prêts personnels ayant au moins une échéance impayée et prêts immobiliers ayant au moins trois échéances impayées ou prêts en procédure de surendettement non déchu de terme et dont les modalités du plan de remboursement sont respectées. **Encours douteux compromis.** Ensemble des prêts faisant l'objet d'une procédure contentieuse et prêts en situation de surendettement présentant un impayé dans les livres de CRESERFI. **Coût du risque.** Le poste « coût du risque » comprend les dotations et reprises sur dépréciations des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres d'investissement à revenu fixe (en cas de risque de défaillance avérée de l'émetteur), les provisions sur engagements hors-bilan (hors instruments financiers de hors-bilan), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les autres mouvements de provisions sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes. Par exception, sont classés au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécouvrables ou récupérations de créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses. b) **Règles relatives à la segmentation des encours.** Les encours sont répartis entre prêts financés et prêts cautionnés et par type de Fonds Mutuels de Garantie auxquels ils sont rattachés. Prêts financés : prêts personnels financés par CRESERFI. Prêts cautionnés par CRESERFI : prêts personnels d'une durée inférieure ou égale à 36 mois ; prêts personnels et immobiliers sans hypothèque d'une durée supérieure à 36 mois ; prêts conventionnés ; prêts immobiliers hypothécaires. c) **Règles relatives aux créances douteuses. Règles de déclassement.** Les prêts faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont classés dans l'encours douteux compromis. Les prêts immobiliers hypothécaires ou non ne présentant pas d'impayés mais ayant été restructurés à la suite d'une procédure de surendettement sont classés dans l'encours douteux et ce quelles que soient les conditions de taux de la restructuration. **Règles de contagion.** La contagion a pour but d'affecter à un dossier le niveau de risque le plus haut des dossiers détenus par le foyer de l'emprunteur ou du co-emprunteur. 1) Si incident sur un des prêts sain ou douteux compromis, l'encours total de l'emprunteur est reclassé en douteux compromis ; 2) Si incident sur un des prêts sain ou douteux, l'encours total de l'emprunteur est reclassé en douteux ; 3) Si incident sur un des prêts douteux ou douteux compromis, l'encours total de l'emprunteur est reclassé en douteux compromis. **Règles d'enregistrement des intérêts sur créances douteuses.** Les intérêts de retard sur créances impayées sont comptabilisés dans le poste intérêts et produits

assimilés. CRESERFI a maintenu la comptabilisation des intérêts de retard pour les créances faisant l'objet d'une procédure contentieuse. **d) Instruments de réduction des risques. Limitation de la garantie.** CRESERFI plafonne sa garantie pour la quasi-totalité de sa production. Pour chaque établissement prêteur et par catégorie de prêts, la garantie donnée est plafonnée pour chaque génération annuelle de production. **e) Règles de provisionnement. Probabilité de passage au contentieux.** A partir des flux d'impayés, enregistrés par niveau de gravité sur une période déterminée, est calculée la probabilité qu'un dossier, ayant eu, au cours d'une période de référence, un ou plusieurs impayés, devienne contentieux. Cette probabilité est calculée ainsi : Flux du risque contentieux sur la période/Flux du risque par niveau sur la période. Pour chaque créance douteuse, le risque est le risque total représenté par la somme du solde débiteur et du capital restant dû non échu. **Détermination du risque pondéré.** A chaque arrêté comptable, pour chaque type de financement et sur la base du stock des impayés par niveau, est déterminé le risque pondéré moyen. Ce dernier étant obtenu en appliquant au risque total de chaque niveau les différents taux de probabilité de passage au contentieux. **Calcul de la perte potentielle.** Pour les prêts personnels, le taux de perte estimé est déterminé à partir de l'analyse des récupérations effectuées sur les dossiers entrés dans une procédure contentieuse depuis janvier 2000. Pour chaque année d'entrée au contentieux, le taux de récupération réel obtenu en fin d'exercice est calculé. Le taux de récupération potentiel est obtenu en calculant la différence entre le taux de récupération constaté et le taux de récupération maximal obtenu sur les dossiers entrés au contentieux depuis 2000. Pour les prêts immobiliers, l'analyse est faite dossier par dossier pour les prêts faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le niveau de récupération est calculé à partir de la valeur estimée du bien, du stade d'avancement de la procédure de recouvrement et de la solvabilité financière du client. Ce calcul de provision dossier par dossier est utilisé également pour les prêts auxquels l'emprunteur a fait appel à la commission de surendettement. Pour les prêts personnels cautionnés, et compte tenu des sommes déjà récupérées, les calculs effectués ont permis d'arrêter les taux de provisionnement à : 95,99 % pour les prêts personnels cautionnés depuis 2006 au contentieux ; 100,00 % pour les prêts personnels courts termes cautionnés au contentieux ; 76,14 % pour les prêts personnels moyens termes cautionnés au contentieux. En ce qui concerne les prêts immobiliers, les taux moyens de provisionnement des dossiers ressortent à : 48,97 % pour les dossiers contentieux ; 48,72 % pour les dossiers en surendettement. Pour les prêts personnels financés, les taux moyens de provisionnement des dossiers au contentieux ressortent à 51,79 %. **Détermination des provisions. Prêts avec Fonds Mutuel de Garantie (FMG).** Pour chaque catégorie de prêts, la perte potentielle est comparée au FMG brut (dépôts sur prêts en cours + retenues mutualistes sur prêts). **Prêts sans Fonds Mutuel de Garantie. CRESERDIRECT.** Encours sain en impayés, Risque total : 142 420, Encours douteux, Risque total : 183 015, Provision : 67 537, Encours douteux compromis, Risque total : 690 825, Provision : 333 043, Total, Risque total : 1 016 260, Provision : 400 580. **Crédit permanent.** Encours douteux, Risque total : 3 790, Provision : 566, Encours douteux compromis, Risque total : 68 700, Provision : 31 958, Total, Risque total : 72 490, Provision : 32 524. Provisions sur créances douteuses rattachées : conformément à la réglementation bancaire, les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement provisionnés. Une partie de cette provision est néanmoins réintégrée fiscalement. **f) Informations sur les encours. Encours bruts globaux.** 2019. Prêts immobiliers : 636 338 863, Prêts financés : 24 348 505, Total : 660 687 368. **Encours bruts globaux par échéance finale du prêt.** Prêts immobiliers, A moins de 3 mois : 1 840 460, A moins de 1 an : 1 716 449, A moins de 3 ans : 10 086 985, A moins de 5 ans : 22 006 304, A moins de 10 ans : 108 520 608, A plus de 10 ans : 492 168 056, Total : 636 338 863, Prêts financés, A moins de 3 mois : 112 723, A moins de 1 an : 1 729 526, A moins de 3 ans : 10 969 213, A moins de 5 ans : 9 163 889, A moins de 10 ans : 2 362 736, A plus de 10 ans : 10 418, Total : 24 348 505, Total, A moins de 3 mois : 1 953 184, A moins de 1 an : 3 445 975, A moins de 3 ans : 21 056 197, A moins de 5 ans : 31 170 193, A moins de 10 ans : 110 883 345, A plus de 10 ans : 492 178 474, Total : 660 687 368. **Encours douteux.** Prêts immobiliers : 4 557 217, Prêts financés : 50 457, Total : 4 607 674. **Encours douteux par échéance finale du prêt.** Prêts immobiliers, A moins de 3 mois : 153 877, A moins de 1 an : 2 536, A moins de 3 ans : 28 241, A moins de 5 ans : 90 497, A moins de 10 ans : 425 319, A plus de 10 ans : 3 856 746, Total : 4 557 217, Prêts financés, A moins de 3 mois : 168, A moins de 1 an : 504, A moins de 3 ans : 39 814, A moins de 5 ans : 9 971, Total : 50 457, Total, A moins de 3 mois : 154 045, A moins de 1 an : 3 040, A moins de 3 ans : 68 056, A moins de 5 ans : 100 468, A moins de 10 ans : 425 319, A plus de 10 ans : 3 856 746, Total : 4 607 674. **Encours douteux compromis.** Prêts immobiliers : 12 196 925, Prêts financés : 20 265, Total : 12 217 189. **Encours douteux compromis par échéance finale du prêt.** Prêts immobiliers, A moins de 3 mois : 293 117, A moins de 1 an : 13 512, A moins de 3 ans : 57 007, A moins de 5 ans : 239 906, A moins de 10 ans : 971 362, A plus de 10 ans : 10 622 022, Total : 12 196 925. Prêts financés, A moins de 3 mois : 344, A moins de 1 an : 2 907, A moins de 3 ans : 17 014, Total : 20 265, Total, A moins de 3 mois : 293 460, A moins de 1 an : 16 418, A moins de 3 ans : 74 021, A moins de 5 ans : 239 906, A moins de 10 ans : 971 362, A plus de 10 ans : 10 622 022, Total : 12 217 189. **Encours avec garantie limitée.** Prêts immobiliers et Total, Sain : 573 075 160, Douteux : 4 492 325, Douteux compromis : 12 025 024, Total : 589 592 508. **g) Risque par génération, gestion du risque de crédit. Les prêts personnels.** Sur la partie financée (prêts personnels), un risque de crédit qui demeure maîtrisé sur un encours limité : des encours constitués d'une part importante de prêts bonifiés présentant un risque de défaillance amoindri ; des durées et des montants moyens inférieurs aux standards ; un processus d'octroi centralisé au sein d'une cellule engagements dédiée sans délégation pour le réseau commercial ; un outil de score spécifique pour l'attribution de prêts personnels. **Typologie des prêts immobiliers cautionnés.** CRESERFI continue d'intervenir uniquement auprès des adhérents du CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES. La population bénéficiant de la caution CRESERFI est très similaire d'années en années. Il s'agit de fonctionnaires en phase d'accès à la propriété essentiellement des primo accédants. Sur l'exercice 2019, les prêts à taux fixe représentent la quasi-totalité de la production cautionnée. **La politique de recouvrement.** Le recouvrement amiable reste la solution préconisée pour recouvrer les échéances impayées auprès des adhérents du CSF. Ainsi, chaque adhérent du CSF en situation difficile est contacté par le service de recouvrement de CRESERFI qui, après une analyse de sa situation financière, des causes de l'impayé, propose une solution dans l'intérêt de l'emprunteur et de CRESERFI. A défaut de solution amiable, CRESERFI a développé un réseau d'auxiliaires de justice avec l'aide desquels les saisies sur salaires et saisies sur attribution sont privilégiées. Les procédures de saisies immobilières ne sont utilisées qu'en dernier recours et généralement pour inciter l'adhérent du CSF à rechercher une solution amiable. **L'évolution des encours risqués.** Au 31/12/2019, le risque total recensant tous les crédits présentant un solde débiteur est de 21 532 Keuros. **h) Créances passées en pertes et récupérations sur créances amorties.** Le tableau ci-dessous montre que les passages en pertes nettes constatés sur l'exercice représentent globalement

	Pertes enregistrées	Annulation de pertes	Pertes nettes
Prêts personnels cautionnés	202 107,41	106 600,91	95 506,50
Prêts personnels financés	159 266,26	66 206,72	93 059,54
Prêts permanents cautionnés	14 391,08	0,00	14 391,08
Prêts immobiliers cautionnés.....	336 376,82	480 315,92	- 143 939,10
Prêts conventionnés cautionnés	18 682,29	0,00	18 682,29
TOTAL	730 823,86	653 123,55	77 700,31

5. Le risque de taux. CRESERFI finance les prêts personnels d'une durée comprise entre 12 et 84 mois ou les oriente vers ses partenaires. En 2019, la production CRESERDIRECT s'est élevée à 9,8 Meuros contre 15,1 Meuros en 2018. Pour financer ces prêts, CRESERFI a utilisé sa trésorerie propre. CRESERFI n'a plus de ligne de refinancement depuis 2012. **6. Le risque opérationnel.** Dans le cadre de la réglementation de Bâle II concernant les risques opérationnels, CRESERFI a fait le choix de retenir la méthode « Indicateur de Base ». Néanmoins, depuis 2005, CRESERFI recense les déclarations de risques opérationnels constatés au sein de chaque direction. Au cours de cette année, 66 risques opérationnels ont été déclarés.

Ventilation des incidents par catégorie



II - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT (en euros).

1 - LE BILAN. 1.1. Les immobilisations. Les immobilisations figurent au coût historique diminué des amortissements cumulés, calculés sur la durée d'utilisation estimée des actifs concernés, selon la méthode linéaire. **Ventilation des immobilisations et mouvements de l'exercice.**

Etat de l'actif immobilisé en valeur brute	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions, mises hors service	Transfert
Immob. incorporelles ...	3 224 744,30	1 656 831,54	0,00	0,00
Immob. corporelles	28 702 866,95	4 180 066,93	1 332 932,54	0,00
- Immob. corp. d'expl. ...	17 493 464,08	3 149 996,72	2 090,80	- 11 902,83
- Immob. corporelles hors exploitation	11 209 402,87	1 030 070,21	1 330 841,74	11 902,83
TOTAL	31 927 611,25	5 836 898,47	1 332 932,54	0,00

Etat des amort. sur immobilisations	Amort. au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions ou mises hors service	Amort. cumulés à la fin de l'exer.
Immob. incorporelles ...	2 882 867,11	68 031,09	0,00	2 950 898,20
Immob. corporelles	17 621 632,58	1 229 831,40	520 458,58	18 331 005,40
- Immob. corp. d'expl. ...	10 427 566,34	1 033 483,27	780,15	11 460 269,46
- Immob. corporelles hors exploitation	7 194 066,24	196 348,13	519 678,43	6 870 735,94
TOTAL	20 504 499,69	1 297 862,49	520 458,58	21 281 903,60

Etat des provisions sur immobilisations. Néant.

Etat de l'actif immobilisé en valeur nette	Valeur brute à la fin de l'exercice	Amort. cumulés à la fin de l'exer.	Valeur nette à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	4 881 575,84	2 950 898,20	1 930 677,64
Immobilisations corporelles	31 550 001,34	18 331 005,40	13 218 995,94
- Immob. corporelles d'exploitation	20 629 467,17	11 460 269,46	9 169 197,71
- Immob. corp. hors exploitation	10 920 534,17	6 870 735,94	4 049 798,23
TOTAL	36 431 577,18	21 281 903,60	15 149 673,58

1.1.1. Ventilation des immobilisations incorporelles. Logiciels informatiques, Valeurs brutes : 3 224 744,30, Amortissements : 2 950 898,20, Valeurs nettes : 273 846,10, Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles, Valeurs brutes et nettes : 1 656 831,54, Total, Valeurs brutes : 4 881 575,84, Amortissements : 2 950 898,20, Valeurs nettes : 1 930 677,64.

1.1.2. Immobilisations corporelles	Valeurs brutes	Amort. et provisions	Valeurs nettes
Affectées à l'activité :			
- Terrains, constr., agencements	17 035 966,93	10 272 207,72	6 763 759,21
- Autres immobilisations	1 623 976,70	1 188 061,74	435 914,96
- Immobilisations en cours	1 969 523,54	-	1 969 523,54
TOTAL	20 629 467,17	11 460 269,46	9 169 197,71
Non affectées à l'activité : terrains, constructions, agencements	10 920 534,17	6 870 735,94	4 049 798,23
TOTAL	31 550 001,34	18 331 005,40	13 218 995,94

1.1.3. Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements et des provisions. En application du règlement 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, le calcul des amortissements est effectué sur la base de la durée d'utilisation et selon le système linéaire. Les durées d'utilisation pratiquées sont : Structures : 40 ans, Clos et couverts : 30 ans, Lots techniques : 15 ans, Aménagements intérieurs : 5 à 10 ans, Gros matériel informatique : 5 ans, Mobilier de bureau : 5 à 10 ans, Matériel de bureau : 5 ans, Logiciels : 8 ans. **1.2. Les titres.** Le portefeuille-titres ne comporte que des titres de placement. **Ventilation et évaluation du portefeuille titres.**

2 - LE HORS-BILAN. Il se compose comme suit au 31/12/2019. **Engagements donnés.** Cautions données sur prêts en cours : 101 099 571,42 euros. En contrepartie des engagements de garantie, les actifs reçus en garantie, sont constitués par la trésorerie et les titres de placement des fonds mutuels de garantie, soit 28 630 972,08 euros. Engagement donné en faveur des établissements de crédit : 150 000,00 euros. **Engagements reçus.** Garanties reçues d'établissements de crédit : 8 850,00 euros. **Engagements sur instruments financiers à terme.** Néant.

3 - LE COMPTE DE RESULTAT (en euros). Le Produit net bancaire passe de 32 008 014,87 euros en 2018 à 33 214 991,36 euros en 2019. Il y a lieu de rappeler que, dans le cadre de la Société en participation, CRESERFI apporte à la SEP la totalité des produits de l'activité crédit. Le résultat brut d'exploitation passe de 1 889 905,00 euros en 2018 à 1 045 319,55 euros en 2019. Les notes ci-après recensent tous les produits et charges constituant le compte de résultat.

3.1.0. Intérêts et produits assimilés. Produits. Intérêts sur comptes ordinaires : 149 511,48, Créances commerciales : 30 534,70, Intérêts sur crédits de trésorerie : 880 757,83, Intérêts sur crédits restructurés plans surendettement : 10 733,25, Intérêts sur créances douteuses : 232 758,93, Intérêts sur titres de placement : 493 636,18, Reprises de dépréciation sur opérations avec la clientèle : 57 342,19, Pertes sur créances douteuses rattachées irrécouvrables : - 115 735,18, Total : 1 739 539,38. Dans ce poste sont listées les dotations et reprises de provisions et dépréciations, les pertes et récupérations de pertes relatives aux créances douteuses rattachées (intérêts de retard).

3.1.1. Intérêts et charges assimilés. Néant. CRESERFI n'a plus d'emprunt, les lignes sont intégralement remboursées depuis 2012.

3.1.2. Commissions. Produits. Autres produits : 27 415 197,68, Commissions d'apports : 14 326 574,90, Souscription présentation contrats groupes : 13 088 622,78, Total : 27 415 197,68.

Charges. Commissions, Commissions bancaires diverses et Total : 53 690,96. Le poste commissions d'apports s'élève à 14 326 574,90 euros. Il y a lieu de noter que les prêts avec une rémunération flat représentent désormais la quasi-totalité de la production après leur montée en puissance engagée sur 2007.

3.1.3. Gains et pertes sur opérations des portefeuilles. Plus-values de cession sur titres de placement : 333 075,29, Reprise de dépréciations sur titres de placement : 40 537,05, Total : 373 612,34. Les plus-values nettes dégagées au cours de l'exercice ont atteint 333 075,29 euros. Les moins-values et dépréciations supportées sur l'exercice se sont élevées pour leur part à 40 537,05 euros.

3.1.4. Autres produits d'exploitation bancaire. Solde quote-part sur opérations d'exploitation faites en commun : 2 591 319,52, Produits des activités non bancaires : 878 754,52, Autres produits accessoires : 53 608,94, Reprise pour risques clients douteux : 30 962,44, Autres produits : 483,06, Total : 3 555 128,48.

3.1.5. Autres charges d'exploitation bancaire. Charges diverses d'exploitation bancaire : 1 318,48, Autres charges diverses d'exploitation : 69 784,66, Dotation pour risques clients douteux : 63 047,54, Total : 134 150,68.

3.1.6. Autres charges générales d'exploitation. Charges du personnel : 21 476 206,81 dont Salaires et traitements : 13 270 052,52, Charges et traitements : 1 169 753,42, Autres charges sociales : 4 796 047,99, Intéressement des salariés : 204 037,00, Charges fiscales sur salaires : 2 036 315,88, Impôts et taxes : 832 055,79, Services extérieurs : 9 327 137,69 dont, Locations : 1 801 654,85, Transports et déplacements : 235 165,50, Autres services extérieurs : 7 290 317,34, Charges refacturées : - 132 902,03, Charges refacturées transférées : - 17 100,19, Variations des provisions d'exploitations : - 613 588,75 dont, Reprises de provisions : - 675 588,75, Dotations provisions : 62 000,00, Total : 30 871 809,32.

3.1.7. Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles. Dotations aux amortissements, Immobilisations incorporelles : 68 031,09, Immobilisations corporelles : 1 229 831,40, Total : 1 297 862,49.

3.1.8. Coût du risque. Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions : 107 450,62, Reprises de dépréciations sur créances douteuses clients : - 71 940,00, Récupérations sur créances amorties : - 1 275,21, Total : 34 235,41. Le coût du risque s'établit à 34 235,41 euros contre 23 297,34 euros en 2018. Les pertes comptabilisées représentent 71 940,00 euros. Il est rappelé que le coût du risque comprend les dotations et reprises de provision, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances amorties.

3.1.9. Gains ou pertes sur actifs immobilisés. VNC des actifs cédés : - 812 473,96, Produit de cession : 1 829 500,00, Total : 1 017 026,04.

3.1.10. Résultat exceptionnel. Produits exceptionnels : 36 919,17, Produits exceptionnels sur le recouvrement : 10 577,89, Chèques périmés : - 2,99, Reprise sur provision exceptionnelle : 26 344,27, Charges exceptionnelles : 67 472,51, Charges exceptionnelles sur le recouvrement : 4 578,75, Erreur paie : 2 627,28, Pénalités amendes : 2 025,67, Remboursements divers aux adhérents : 7 038,76, Dotations aux provisions exceptionnelles : 11 158,05, Divers - régularisation : 20 000,00, Total : -30 553,34. Les remboursements divers aux adhérents s'élèvent à 7 038,76 euros. Ils comprennent principalement les prises en charge de réclamations sur prêts à taux variables effectuées directement par CRESERFI.

3.1.11. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts. Accroissements. Néant. **Allègements.** Provisions et amortissements non déductibles l'année de comptabilisation, Fonds pour risques bancaires généraux (5 945 511,67 x 28,00 %) : 1 664 743, Organic 2019 (16 394,00 x 28,00 %) : 4 590, Créances douteuses (413 501,29 x 18,85 % x 28,00 %) : 21 825, Retraite salariés et mandataires sociaux (1 341 554,30 x 28,00 %) : 375 635, Plus-value nette latente sur OPCVM-DEXCAP1 (659 252,59 x 28,00 %) : 184 591, Total allègements de la dette future d'impôts : 2 251 384.

3.1.12. Impôt sur les bénéfices	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	2 028 110	558 169	1 469 941
Résultat exceptionnel	- 30 553	- 9 472	- 21 082
RESULTAT COMPTABLE	1 997 557	548 699	1 448 858

Méthodes de répartition de l'impôt.

Résultat courant	2 028 110		
Réintégrations	1 036 956		
Déductions	- 1 119 359		
TOTAL	1 945 707	28,00 %	140 000
		31,00 %	448 169
Crédit d'impôt Dons-Mécénat	- 50 000	60,00 %	- 30 000
TOTAL			558 169
Résultat exceptionnel selon Plan comptable général	- 30 553		
TOTAL	- 30 553	31,00 %	- 9 472
I.S. 2019 A PAYER			548 698
I.S. NET 2019 EN RESULTAT			548 698

4 - AUTRES INFORMATIONS (en euros). **4.1. Affectation du résultat.** **a) Affectation du résultat de l'exercice 2018.** Dotation aux autres réserves : 1 614 548,08 euros. Selon résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 23/05/2019. **b) Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2019.** Le

résultat distribuable s'élève à 1 448 858,84 euros. Il est proposé de l'affecter de la manière suivante : Dotation aux autres réserves : 1 448 858,84 euros. Selon résolution proposée à l'Assemblée Générale du 28/05/2020. **4.2. Sur les filiales et participations.** Néant. **4.3. Informations sur les biens pris en crédit-bail.** Néant. **4.4. Jetons de présence.** Il a été versé en 2019 aux membres du Conseil d'administration 60 500,00 euros au titre des jetons de présence. **4.5. Informations sur le personnel.** **a) Effectif en activité au 31/12/2019.** Cadres : 60, Employés : 209, Total : 269. **4.6. Médaille du travail.** Dans le cadre de l'application de la recommandation CNC n° 2003-R-01 du 01/04/2003, l'évaluation des engagements de CRESERFI au titre des médailles du travail peut être considérée comme non significative. Aucune provision n'a donc été constituée à ce titre. **4.7. Honoraires des Commissaires aux comptes. Honoraires relatifs à l'exercice 2019.** Certification des comptes. CAILLIAU DEDOIT ET ASSOCIES : 61 600,00, AFI AUDIT : 61 600,00. Total : 123 200,00. **4.8. Contrat d'intéressement.** Un accord d'intéressement a été signé en 2019 se basant sur le résultat SEP, constituée des sociétés formant l'UES, et sa progression. Cet objectif lié directement à la progression du résultat SEP a été atteint en 2019, une provision pour intéressement a été constituée pour 204 037,00 euros (267 288,00 euros charges incluses).

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le bénéfice de l'exercice clos au 31/12/2019 s'élève à 1 448 858,84 euros décide de l'affecter comme suit : Réserves : 1 448 858,84 euros.

EXTRAIT DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CRESERFI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels que joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'administration le 09/04/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne : la note I.3.a « Informations complémentaires - Société en participation » de l'annexe qui expose le principe d'intégration dans le résultat de la société CRESERFI du résultat de la Société en participation (« SEP »). Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de calcul des clés de répartition, nous avons vérifié les écritures comptables de quote-part de résultat de la SEP dans la société CRESERFI et nous nous sommes assurés que la note I.3.a de l'annexe fournit une information appropriée ; la note I.4° « Risque de crédit » de l'annexe qui expose le risque de crédit (définitions, règles relatives à la segmentation des encours, aux créances douteuses, aux provisionnements, etc.). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'approche retenue par votre société, sur la base des éléments disponibles à ce jour, pour estimer ce risque et mettre en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de la méthode conduisant à la couverture de ce risque par des dépréciations. Nous nous sommes assurés que la note I.4° de l'annexe fournit une information appropriée ; la note II.1.2 « Les Titres » de l'annexe qui expose la position retenue par la société CRESERFI pour la valorisation du portefeuille titres. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs d'inventaire. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société CRESERFI. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 09/04/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce. Fait à Paris et Levallois-Perret, le 13 mai 2020. CAILLIAU DEDOIT ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes, Membre de la Compagnie Régionale de Paris : Jean-Jacques DEDOIT, Mohcine BENKIRANE ; AFI AUDIT, Commissaire aux comptes, Membre de la Compagnie Régionale de Versailles : Yannis GIRAUD. Le rapport de gestion est disponible sur demande au siège de CRESERFI.